



Institut de Formations
Paramédicales
IFP PONTARLIER



PRÉSENTATION DU PARCOURS SPÉCIFIQUE D'ACCÈS EN 2ème ANNÉE IFSI POUR AS EXPÉRIMENTÉS

Formation dispensée par :

- ✓ IFPS Besançon
- ✓ IFSI Croix-Rouge site de Lons Le Saulnier

H. Prcanovic, Coordinatrice pédagogique IFP Pontarlier





Institut de Formations
Paramédicales
IFP PONTARLIER



- Finalités
- Public Concerné
- Objectifs
- Dispositif :
 - En amont
 - Programme et déroulé de la formation
 - Validation
- Calendrier FPC 2025
- Conclusion
- Références législatives



Institut de Formations
Paramédicales
IFP PONTARLIER



Finalité

Mettre en place une formation spécifique, destinée à des AS expérimentés pour leur permettre de bénéficier d'une dispense totale de la 1^{ère} année de formation en soins infirmiers (SI).



Public concerné

Aide-soignant (e) expérimentés (e) :

- 3 ans d'exercice à 100% lors des 5 dernières années et dans des conditions d'exercices variés (établissements de santé, EHPAD, SAAD, public ou privé)
- Réussite à la sélection par la voie de la formation professionnelle continue (FPC)
- Sélectionné(e) par son employeur
- Titulaire d'une attestation de validation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) de niveau 2 en cours de validité
- Engagement par écrit de s'inscrire dans le parcours spécifique exigeant un travail personnel important.

Objectifs de la formation

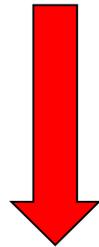
- Consolider les connaissances et les compétences en lien avec les sciences et techniques infirmières acquises au cours du parcours professionnel et personnel pour intégrer avec succès la 2^{ème} année de formation en SI.
- Assimiler les enseignements incontournables de la 1^{ère} année de formation en SI.
- Acquérir une méthode de travail spécifique au rythme d'une formation universitarisée de niveau licence.
- Aborder sereinement le dispositif grâce à un accompagnement et un suivi régulier.

Dispositif : en amont

- Réflexion et démarche à anticiper
- Remplir les conditions
- Avoir pris connaissance du dispositif
- Se reconnaître une capacité de travail et d'engagement
- Accord de l'employeur et avoir envisagé avec lui le parcours spécifique
- Avoir une solide connaissance du référentiel de compétences infirmier

Dispositif : en amont

- Repérer les compétences acquises et celles à développer au regard des attendus de fin de 1^{ère} année IFSI



LIVRET DE POSITIONNEMENT PHASE 1

Évaluateurs : le cadre de santé en charge de l'évaluation annuelle du candidat et le cadre de santé formateur

Dispositif : en amont

Si le candidat présente des prérequis insuffisants pour intégrer le dispositif, il est orienté vers un parcours complet de formation en soins infirmiers,

Si l'ensemble des prérequis est considéré par les deux évaluateurs comme étant acquis, le candidat est orienté vers le dispositif spécifique : le parcours se poursuit.

Dispositif : Programme et déroulé de la formation

Durée de la formation : **3 mois/420 h**

Formation réalisée en continue, en présentiel (dans une moindre mesure en distanciel)

Un investissement important en travail personnel est à prendre en considération avant de s'engager dans ce dispositif.

Dispositif : Programme et déroulé de la formation

Séquence 1 : Accompagnement pédagogique individualisé/Projet personnel et professionnel (35h)

Séquence 2 : Domaine des sciences et techniques infirmières, fondements, méthodes et interventions en lien avec les compétences 1, 2, 3, 4 et 6 du référentiel IDE (105h)



Institut de Formations
Paramédicales
IFP PONTARLIER



Dispositif : Programme et déroulé de la formation

Séquence 3 : Domaine des sciences humaines, sociales et droit en lien avec les compétences 5, 6 et 7 du référentiel infirmier (35h)

Séquence 4 : Domaine des sciences biologiques et médicales en lien avec la compétence 4 (70h)





Institut de Formations
Paramédicales
IFP PONTARLIER



Dispositif : Programme et déroulé de la formation

Séquence 5 : 5 semaines de stage (175h) pour mettre en œuvre les connaissances en lien avec les compétences infirmières 1,2,3,4 et 6



Institut de Formations
Paramédicales
IFP PONTARLIER



Dispositif : validation

REPERAGE DES COMPETENCES ACQUISES ET DES COMPETENCES A DEVELOPPER en référence à un niveau attendu pour un étudiant en soins infirmiers de fin de 1e année après la période de formation spécifique de 3 mois



LIVRET DE POSITIONNEMENT PHASE 2





Institut de Formations
Paramédicales
IFP PONTARLIER



Dispositif : validation

Si le **candidat ne valide pas** l'ensemble des éléments des compétences ciblées au cours de la formation pour intégrer la 2^{ème} année, le parcours de formation spécifique n'est pas validé, une attestation de participation au parcours spécifique de formation est délivrée.

le candidat est orienté en 1ere année de formation en soins infirmiers dans l'institut dans lequel il a passé les épreuves de sélection FPC. Il conserve le bénéfice de la sélection FPC.





Institut de Formations
Paramédicales
IFP PONTARLIER



Dispositif : validation

Si l'ensemble des éléments des compétences ciblées est considéré par les deux évaluateurs **comme étant acquis**, le parcours de formation spécifique est validé et **l'attestation de validation est remise au candidat**, à l'établissement employeur et à l'IFSI sous forme dématérialisée.

Le candidat **intègre** la formation en soins infirmiers **en 2^{ème} année** dans l'institut dans lequel il a passé les épreuves de sélection FPC.



Dates FPC 2025

Les épreuves sont communes aux 6 instituts de Franche-Comté.

Mise en ligne des dossiers d'inscription	30 septembre 2024
Clôture des inscriptions	15 novembre 2024
Epreuve écrite	17 décembre 2024
Période des entretiens de sélection	du 9 au 13 décembre 2024
Affichage des résultats	17 janvier 2025



Institut de Formations
Paramédicales
IFP PONTARLIER



Conclusion

Un dispositif qui demande :

- Une préparation en amont, un engagement et un investissement du candidat
- Une évaluation, un accompagnement et un suivi des cadres (gestion et formateur)

Références législatives

- Arrêté du 3 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État Infirmier
- Annexe VIII créée par l'arrêté du 3 juillet 2023 : formation du parcours spécifique pour AS expérimentés
- Instruction N° DGOS/RH1/2023/129 du 2 août 2023 relative à la mise en place d'un parcours spécifique d'accès en 2ème année de formation en soins infirmiers pour les aides-soignants.